Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 07/05/2025 à 17h26
Réference de l'AR : 008-240800920-20250428-DB2025_019-DE

2025/041

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-019

Date de la convocation : 16/04/2025
Membres en exercice : 24
Membres présents : 16
Membres votants : 19

Le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN, et MM. Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir à M. Pierre LAURENT-CHAUVET, M. Désiré NANJI donne pouvoir à M. Vincent FLEURY, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Vincent THIERION.

Secrétaire de séance : Mme Valentine DION.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU BUREAU DU 20/02/2025

Vu l'article 17 « Fonctionnement du bureau » du règlement intérieur de la Communauté de Communes ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 20/02/2025 a été transmis à l'ensemble de ses membres ;

Considérant l'absence de remarques ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire ADOPTE, à l'UNANIMITÉ, le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 20/02/2025.

La secrétaire de séance,

Valentine DION

Le Président,

Benoit SINGLIT

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le